



Commission de l'environnement

2342 - Protection de la nature

Création de l'Espace naturel sensible du Jesselsberg à SOULTZ-LES-BAINS

Rapport n° CP/2011/204

Service gestionnaire :

Service agriculture, espaces ruraux et naturels

Résumé :

Lors de sa réunion du 13 décembre 2010, le Conseil Général a décidé de poursuivre sa politique en faveur des espaces naturels en mettant en oeuvre son droit de préemption (article L142-1 et suivant du Code de l'Urbanisme) au cas par cas dans les sites répondant aux objectifs de la politique de gestion et de protection des espaces naturels.

Dans ce cadre, le Département a été sollicité par la commune de Soultz-les-Bains afin de préserver les milieux remarquables et la qualité paysagère de ce site. Après une concertation menée localement avec les acteurs de ce territoire, il est proposé d'instaurer une zone de préemption sur le Jesselsberg.

1. Rappel historique

La commune de Soultz-les-Bains, située au Nord de Molsheim, est installée au bas du piémont vosgien. Les affleurements calcaires ont permis l'expression d'un patrimoine naturel que la commune a entrepris de préserver pour les parties communales dès 1999 au travers d'un bail emphytéotique de 99 ans avec le Conservatoire des Sites Alsaciens. Afin d'assurer la préservation de l'ensemble du site, dont seule une partie est propriété communale, le Maire de Soultz-les-Bains a sollicité le Conseil Général du Bas-Rhin en 2001 pour la mise en oeuvre d'une zone de préemption Espace Naturel Sensible (ENS).

Ce dossier qui a déjà fait l'objet d'un accord de principe du Département, a été revalidé par la nouvelle équipe municipale en novembre 2008 sur la base des études réalisées par le Département.

2. Etat des lieux des milieux naturels et enjeux environnementaux

Le site accueille un ensemble d'habitats naturels caractéristiques des collines calcaires d'Alsace : pelouses calcaires mésophiles, ourlets thermophiles qui accompagnent les pelouses et font le lien avec les formations arborescentes et arbustives, fruticées thermophiles à prunelliers et troènes, chênaie-charmaie thermophile, accompagnée de quelques vieux arbres fruitiers témoignant d'anciens vergers.

Ce sont les plantes qui constituent la grande richesse du site avec 188 espèces identifiées à ce jour. Plusieurs d'entre elles sont protégées. On y observe notamment de nombreuses espèces d'orchidées.

La faune typique de ces écosystèmes est également présente avec notamment la Pie-grièche écorcheur, l'Azuré du serpolet, la Coronelle lisse, ...

Tout l'enjeu de ce projet ENS est de permettre une gestion globale du site afin de préserver le caractère ouvert et sec des milieux les plus remarquables, en contrôlant l'extension des formations boisées.

La présence d'autres pelouses calcaires non loin du Jesselsberg (Bischenberg, Scharrachberg, ...) permet à ce site et à ce projet de s'inscrire dans un cadre global de préservation des richesses biologiques des collines calcaires bas-rhinoises.

3. Concertation locale

Compte-tenu des caractères agricoles, mais également forestiers de ce périmètre, ce projet qui s'étend sur 68 ha a été présenté avec la commune au Centre Régional de la Propriété Forestière, à la Chambre d'Agriculture et Alsace-Nature le 12 décembre 2009. Une discussion portant plus spécifiquement sur l'enjeu agricole a eu lieu avec les agriculteurs locaux et leurs représentants le 23 juin 2010.

Un accord a été trouvé pour définir précisément le périmètre et les modalités de préemption de l'ENS.

Le périmètre de l'ENS et l'objectif de préservation des richesses naturelles ont été présentés pour avis à la commune, l'Institut National des Appellations d'Origine des Vins et Eaux de Vie (INAO), la Chambre d'Agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière.

Il est aujourd'hui proposé de classer le Jesselsberg en zone de préemption au titre de la politique ENS du Conseil Général du Bas-Rhin, le droit de préemption restant au bénéfice du Département.

Ce projet, dans son périmètre et dans ses objectifs, est conforme aux documents d'urbanisme, d'aménagement et de développement visés par l'article L.142-1 du Code de l'Urbanisme.

La gestion des parcelles acquises serait confiée, en accord avec la commune, au Conservatoire des Sites Alsaciens déjà gestionnaire des terrains communaux. Un comité de pilotage de ce projet sera créé, associant le Conseil Général, la commune, un représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière, de la Chambre d'Agriculture, d'Alsace Nature et du Conservatoire des Sites Alsaciens.

Le conseil municipal de Soultz-les-bains a donné à un avis favorable à ce projet.

4. Eléments financiers du projet

La mobilité foncière dans ce secteur étant très faible, il n'est pas possible de proposer une évaluation globale de ce projet qui peut donc s'étendre sur plusieurs dizaines d'années. Cependant, en estimant la surface vendue à 1ha par an, le coût annuel maximal de ce projet serait de l'ordre de 10 000 € pour l'acquisition, approvisionnée par la Taxe Départementale sur les Espaces Naturels Sensibles.

La gestion de ce site sera prise en charge selon les modalités de la convention entre le Conservatoire des Sites Alsaciens et le Département.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- Rappelle que conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Général du Bas-Rhin du 20 mars 2008 relative aux délégations, la commission permanente et le

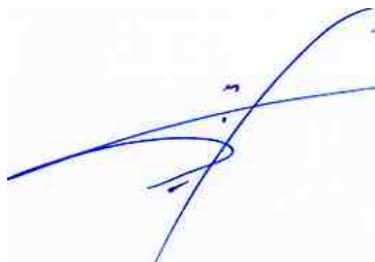
Président du Conseil Général ont compétence respectivement en matière de création de zone de préemption et d'exercice du droit de préemption.

- Décide de créer une zone de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur le Jesselsberg, en raison du grand intérêt écologique du site et conformément au plan de situation, au plan de délimitation et au listing parcellaire annexés à la présente délibération.

- Autorise le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce projet et à signer tous les documents à intervenir dans ce cadre.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL